



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action ministériel d'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles.

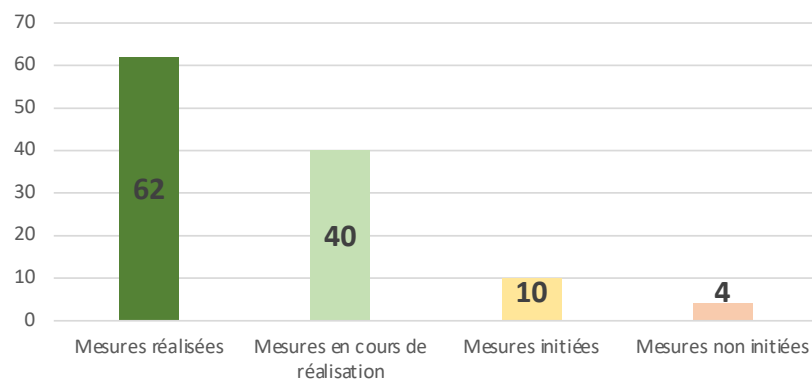
G12

24 février 2026



Tableau de bord au 24 février 2026

Statut des 116 mesures du plan



- 87 % des mesures réalisées ou en cours de réalisation
- 31 mesures abandonnées et 31 mesures nouvelles intégrées dans le plan depuis sa création.

1 - Simplification et amélioration du droit à réparation

Actions du plan

- ✓ Mise en œuvre d'un formulaire **simplifié et unique PMI-Brugnot**
- ✓ **Liste des pièces** nécessaires à l'instruction **mutualisée et simplifiée**, afin de ne solliciter que celles détenues par le militaire.
- ✓ **Engagement automatique** des renouvellements de PMI depuis le 1^{er} septembre 2023
- ✓ **Réévaluation automatique des PMI au taux du grade.**
- ✓ **Assouplissement des conditions d'octroi de la majoration tierce personne**, afin d'élargir la possibilité de bénéficier d'une assistance.



Premiers résultats

- **73% des demandes PMI/Brugnot** sur la MNBF réalisées de manière **concomitante** en 2025 (1 formulaire/2 demandes).
- Demande initiale désormais possible avec uniquement **CNI + RIB + RC, dialogue privilégié avec l'instructeur PMI.**
- **1477 renouvellements traités en 2024 par le SPRP**, soit + **42%** par rapport à la moyenne 2021/2023.
- **940 révisions au taux du grade effectuées annuellement en moyenne sur la période 2022-2024**, soit trois fois plus qu'en 2021, et ce sans demande du militaire pensionné.
- **Le taux de concession MTP a augmenté de + 77 %** entre 2023 et 2024.



Travaux en cours

- Mise en œuvre du taux unique PMI

Suppression des irritants, simplification et clarification du droit existant

1 - Simplification et amélioration du droit à réparation

Actions du plan

- ✓ **Simplification des cas de saisine de la Commission consultative médicale (CCM)** (arrêté du 17 juillet 2023).
- ✓ **Possibilité de réaliser des expertises par téléconsultation** (arrêté du 26/06/2023)
- ✓ **Mise en place d'expertises sur pièces** (décret décembre 2024)
- ✓ **Valorisation de l'action des médecins du réseau :** revalorisation des tarifs des expertises médicales (arrêté du 30/06/2023), décorations (06/12/2023).
- ✓ Mise en place par le SPRP d'**actions de formations, colloque annuel (en plus d'une lettre réseau déjà mise en place) pour fidéliser des 500 experts métropole et 50 OME.**



Premiers résultats

- **Passage de 14 à 10 cas de saisines obligatoires** de la CCM,. Diminution progressive avis CCM.
- La **téléconsultation** est désormais possible pour les expertises psychiatriques, afin de limiter les déplacements du militaire blessé. Les déplacements à domicile sont davantage encouragés lorsque la situation médicale du demandeur le nécessite. **L'expertise sur pièce** est désormais possible pour toute demande déposée à compter du 01/01/2025
- Un **réseau de médecins expérimentés plus fidèles**, dans un contexte de rareté de la ressource médicale.



Travaux en cours

- **Modernisation du guide barème : briques psy et ortho**
- **Poursuite des travaux d'optimisation de la CCM pour fluidifier encore davantage le traitement des dossiers.**

Suppression des irritants, simplification et clarification du droit existant

1 - Simplification et amélioration du droit à réparation

Actions du plan

- ✓ Mise en œuvre de la **réparation intégrale (LPM)**
- ✓ **Dématérialisation des démarches** via la **Maison numérique des blessés et des familles** et démarches simplifiées
- ✓ **Densification de l'information** disponible que la MNBF
- ✓ Conservation par les blessés de leur **carte de circulation militaire en position de non activité**, même lorsque la blessure est causée hors service.
- ✓ **Indemnisation** des frais de transport voie ferrée **au tarif 1^{ère} classe** pour les blessés
- ✓ **Suppression du délai de carence de 90 jours** pour présumer **imputable au service toute maladie** constatée au cours d'une OPEX (art 24 LPM)



Premiers résultats

- **325 dossiers de réparation intégrale reçus en 2025 ; 215 indemnisations réalisées pour un total de 1,5 M€.**
- **Environ la moitié des démarches PMI Brugnot** dématérialisées via MNBF –DS)
- **1000 visites de la MNBF/jour**
- Possibilité de constater l'imputabilité au service d'une maladie **dès le premier jour de l'OPEX (ex : AVC)**, depuis mi 2023.



Travaux en cours

- Etudes sur l'**imputabilité** au service de pathologies d'usure liées à des activités militaires (plongée, parachutisme).

Suppression des irritants, simplification et clarification du droit existant

2 – Amélioration du droit à reconnaissance

Actions du plan

- ✓ Passage de **120 à 112 jours** de présence sur le territoire pour l'obtention de la **carte du combattant**.
- ✓ **Attribution automatique** de la carte du combattant aux **MPF** (décret n° 2023-1215 du 20.12.2023)
- ✓ Mise en œuvre d'un **dispositif dérogatoire d'homologation des blessures de guerre** dans certains cas de blessures physiques causées par l'ennemi sur un théâtre d'opération (**mesure Tarmac**)
- ✓ Mise en œuvre du principe de **solde continuée** pour éviter les trop versés en cas de décès en service (art 25 de la LPM)
- ✓ Transmission automatique des bénéficiaires des **cartes d'invalidité** aux **SD de l'ONaCVG**
- ✓ **Elargissement des conditions d'accès au statut de pupille** (300 jours à compter du constat d'incapacité et non de l'OPEX) – art 23 de la LPM



Premiers résultats

- **2 216 dossiers** de CC présentant une durée de séjour comprise **entre 112 et 119 jours** ont été examinés **favorablement en 2024, 1 105 en 2025**.
- **Plus de trop versés réclamés aux familles de décédés depuis 2023** (suppression de l'obligation de l'ordonnateur de réclamer le trop versé).
- **Premières cartes d'invalidité** délivrées automatiquement par les SD de l'ONaCVG depuis la signature de la convention avec le SPRP fin mars 2025.



Travaux en cours

- **Automatisation de la demande** de carte du combattant (lien RH → ONaCVG)
- **Clarification** des conditions d'homologation de la blessure de guerre (**nouvelle instruction**).

Suppression des irritants, simplification et clarification du droit existant

3 – Amélioration de la prise en charge médicale ou para-médicale

Actions du plan

- ✓ Amélioration de la **collaboration du SSA avec le réseau civil de santé** dans une logique de territoire
- ✓ **Généralisation de la formation « premiers secours psy en opération »** : sensibilisation de tout militaire au repérage et à la prise en charge des signes de souffrance psychique, immédiatement après un évènement traumatisant.
- ✓ Généralisation de la **visite médicale post-OPEX**.
- ✓ **Sensibilisation des praticiens civils** à la détection et la prise en charge du SPT militaire.
- ✓ Poursuite du développement et de la consolidation du **dispositif Athos**.
- ✓ Poursuite de la montée en puissance de **l'unité de réhabilitation psychique** de l'INI.



Premiers résultats

- Signature de **18 contrats spécifiques** SSA -ARS
- **246 formateurs PSPO** pour délivrer la formation de 1^{er} niveau au sein des armées et de la gendarmerie
- **1 MOOC de 3h** créé par l'académie de santé du Val de Grâce à destination des praticiens civils pour la prise en charge du SPT.
- **6^e maison ATHOS** ouverte en 2025 – Plus de **600 membres**.
- **Pilotage, organisation et évaluation** du dispositif ATHOS consolidés en 2025 et 2026.



Travaux en cours

- Généralisation de la **fiche de suivi post-opex** dans toutes les armées

Amélioration de la détection (notamment SPT) et de la prise en charge

4 – Accompagnement des familles

Actions du plan

- ✓ Amélioration **de l'information** au profit des familles et des aidants
- ✓ Amélioration de la **prise en charge psychologique** des familles
- ✓ Développement des **maisons des familles dans les HA** pour permettre aux familles d'accompagner le blessé au plus près de son lieu d'hospitalisation.
- ✓ Définition d'un **statut de pair-aidant** (rôle – formation) au sein du MINARM



Premiers résultats

- **1 journée des aidants** organisée dans **chaque zone de défense** depuis 2024
- Densification de l'information disponible sur la **MNBF**
- Adaptation du **dispositif Eleas** (séances de sensibilisation au risque psy pour les familles)
- Prise en charge de **séances de psychothérapie** (renouvelables) au profit des membres de la famille
- Ouverture des séjours vacances IGESA pour les blessés et leurs familles aux anciens militaires jusqu'à **5 ans après la radiation**



Travaux en cours

- Construction des maisons des familles dans chaque HA.

Sensibiliser et soutenir les familles, sur le temps long

5 – Structuration du soutien aux blessés

Actions du plan

- ✓ **Formalisation des politiques de soutien** dans chacune des armées
- ✓ **Renforcement de la formation** des acteurs de l'accompagnement, des acteurs RH, du commandement et des tous les militaires sur la prise en charge de la blessure.
- ✓ **Renforcement et structuration des chaînes d'accompagnement** des blessés
- ✓ **Amélioration de la coordination** des acteurs
- ✓ Développement d'un dispositif de **suivi des données et d'exploitation des statistiques** en matière de blessure.



Premiers résultats

- Déclinaison des **politiques de soutien aux blessés** dans chaque armée.
- Introduction de la prise en charge de la blessure à **tous les niveaux de la formation** (initiale et continue).
- Création du **groupe de coordination cas complexe**, qui se réunit chaque trimestre depuis 2024.
- **Restructuration des chaînes d'accompagnement adT et SSA.**



Travaux en cours

- Création d'un MOOC **prise en charge et suivi des blessés** destiné aux chefs de section de l'armée de Terre.

Améliorer le cadre du soutien aux blessés (politique, RH, formation)

6 – Reconstruction par le sport

Actions du plan

- ✓ **Facilitation de l'acquisition de prothèses de sport** à but de sport santé
- ✓ **Construction d'un village des blessés adossé au CNSD** destiné à la reconstruction par le sport.
- ✓ **Facilitation de l'accès des blessés à la phase compétitive**
- ✓ **Développement des partenariats** pour améliorer l'offre de stage
- ✓ **Intégration de blessés** dans les équipes de France militaires « valides ».



Premiers résultats

- **Financement des prothèses de sport par la CSPC** depuis sept 2024.
- Inauguration du **Village Géo André** à Fontainebleau début 2025 à destination des blessés et de leur famille : **70 stages** prévus en 2026.
- Accès facilité des blessés au **bataillon de Joinville : 5 places dédiées aux blessés.**
- **Catégories « open »** pour les blessés psychiques et challenges inclusifs ouverts, (échanges avec le comité international du sport militaire).
- **3 équipes de France parasport** (rugby fauteuil, volley assis et para athlétisme) + **projet voile** (phare 40 : première compétition)



Travaux en cours

- Inclusion dans les équipes de France militaire Boxe, natation, MMA, tir sportif, ski.

Continuer à développer les différentes phases de la reconstruction par le sport

7 – Employabilité



Travaux en cours

- ✓ Garantir **un accompagnement personnalisé vers l'activité le plus précocement possible**, c'est-à-dire dès que l'état physique et psychique du blessé le permet (**refonte CPS2R, lien renforcé SSA et gestionnaire**),
- ✓ **Faciliter le retour du militaire blessé au sein des armées** (EVALUSAN, homogénéisation des dispositifs de retour adapté à l'activité, meilleure articulation avec la réadaptation thérapeutique).
- ✓ **Faciliter et simplifier l'intégration dans les trois versants de la fonction publique** (ERN, amélioration du dialogue avec les collectivités locales, meilleure information)
- ✓ **Faciliter les démarches de reconversion dans le privé** (meilleur financement de la reconversion – plafond de 15 000 euros), formation des CTP de DM à l'accompagnement des blessés, notamment psy, meilleure coordination des initiatives en matière de reconversion en faisant de DM le guichet unique de la reconversion des militaires blessés en mesure de faire converger intentions et demandes de recrutement.
- ✓ **Formaliser la politique ministérielle** dans ce domaine pour consacrer le retour à l'emploi comme vecteur de réinsertion et de réhabilitation sociale.

Un axe repensé pour sécuriser le retour à l'activité le plus précocement possible



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action ministériel d'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles.

G12

24 février 2026

